

Chronique économique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **43 (1972)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

3300 apprentis recalés. — Sur les 40 819 apprentis des deux sexes qui se sont présentés en 1971 aux examens de fin d'apprentissage, 3306, soit 8,1 %, n'ont pas été reçus (contre 7,7 % l'année précédente). La proportion des échecs a été de 8,6 % pour les apprentis et de 7,1 % pour les apprenties. Dans son dernier rapport annuel, l'Union centrale des associations patronales suisses remarque à ce sujet que « même si une partie des échecs peut être compensée l'année suivante par un deuxième examen réussi, ce qui permet finalement à l'intéressé d'obtenir son diplôme, le taux des échecs est certainement trop élevé et mérite réflexion. Il conviendrait d'y parer en renforçant la sélection des apprentis et en améliorant la formation dans les entreprises et à l'école ; dans l'intérêt des apprentis et des entreprises qui les forment, le taux des échecs devrait être réduit. »

Travailleurs mensualisés de plus en plus nombreux. — Dans l'industrie suisse des machines et métaux, environ 70 % du personnel d'exploitation sont actuellement payés au mois. En 1971, l'application de ce système s'est accélérée. Dans près de 60 % des entreprises, plus de la moitié du personnel est mensualisé. Plus de 50 % d'entre elles ont introduit l'égalité matérielle totale entre les travailleurs mensualisés et les employés au sens traditionnel du terme. D'une manière générale, l'introduction de ce système a été accueillie de manière favorable par le personnel. Seules quelques rares voix se sont élevées contre l'allongement des délais de résiliation que cela implique. De l'avis des entreprises concernées, la mensualisation a fait ses preuves.

Fort accroissement de la productivité dans l'industrie genevoise des métaux et des machines. — En 1961, les entreprises membres de l'Union des industriels en métallurgie du canton de Genève occupaient 12 300 personnes ; en 1971, ce chiffre avait été porté à 13 700, soit une augmentation de 12 % seulement sur une période de dix ans. Il y a donc progression très lente des effectifs, tendant à la stabilisation. C'est la preuve que l'industrie genevoise a, elle aussi, compris que sa tâche était de produire plus en utilisant moins de main-d'œuvre. En effet, pendant la même période, le chiffre d'affaires global a progressé de 300 millions à 800 millions, soit de 166 %.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81 ou 22 15 83
Vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73
Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 29 79
Administration du bulletin : place de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81
Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 22 17 51
Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25 - 20 86
Bulletin : 25 - 102 13
Abonnement annuel : Fr. 15.— ; le numéro : Fr. 1.50